

MÉMO PLEAC EBER | Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle du territoire Entre Bièvre et Rhône

1

COMPRENDRE LE PLEAC



L'éducation artistique et culturelle permet à tous -enfants, adolescents, adultes- de **découvrir et de pratiquer** des modes d'expressions artistiques et culturelles. Tous les domaines de la culture et des arts sont présents : illustration, cinéma, arts numériques, danse, théâtre médias, musique... ! L'enjeu ? Permettre à chacun de développer ses connaissances, sa sensibilité, son esprit critique, de s'épanouir et de s'exprimer.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Les acteurs du monde de l'EAC s'accordent sur une définition de l'éducation artistique et culturelle à partir de 3 piliers complémentaires :

- **La rencontre** avec des artistes et des œuvres
- **La pratique** individuelle et collective dans différents domaines artistiques
- **Le développement de connaissances**, de l'esprit critique et l'acquisition de repères culturels

LE PLEAC

Le PLEAC est le document cadre qui définit les grandes lignes du partenariat entre les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

Une des opportunités du territoire est la présence d'établissements culturels en mesure de s'emparer de l'éducation artistique et culturelle et de proposer des projets artistiques de qualité.

Le PLEAC s'appuie sur des structures culturelles de référence du territoire.

Ces établissements culturels ont la charge de monter et d'organiser des projets en EAC, avec comme point de départ un projet artistique. Ils veillent au développement des 3 piliers de l'EAC dans chaque projet.

Le PLEAC vise à favoriser la rencontre entre un projet d'un établissement culturel et une structure éducative ou sociale.

Établissements culturels du PLEAC EBER

Cinéma l'Oron
Cinéma Rex
Conservatoire Entre Bièvre et Rhône
EPCC tec
Médiathèque Elsa Triolet à Salaise-sur-Sanne
Médiathèque et réseau ECuME Entre Bièvre et Rhône
Office de tourisme et Service Culture Entre Bièvre et Rhône
Résidence d'artistes Moly-Sabata

LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION PLEAC 2020 - 2023

(Le PLEAC est en cours de renouvellement pour la saison 2023-2024)

1/ Développer l'EAC pour tous et sur tous les temps de la vie

2/ Veiller au maillage du territoire

3/ Impliquer les acteurs du territoire et les habitants

4/ Veiller à la diversité des formes et des champs artistiques et culturels proposés

5/ Coordonner les actions

LE PLEAC DANS LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

Le projet d'éducation artistique et culturelle inscrit au PLEAC est soumis aux conditions suivantes :

- ✓ Point de départ : partage d'une proposition artistique ou culturelle par l'établissement culturel.
- ✓ Co-construction / rédaction concertée du projet : temps d'échanges et de concertation à partir des motivations, compétences, ressources et outils de chaque partenaire (établissement culturel, artiste, acteurs éducatif et social)
- ✓ Rédaction du budget détaillé : inscription dans le cadre des dispositifs existants et étude par le comité technique du PLEAC.

Tous les projets en EAC ne sont pas forcément inscrits et éligibles au PLEAC. Et le PLEAC ne rassemble pas la totalité de l'offre EAC sur le territoire. Il est possible de monter des projets EAC en dehors de ce cadre de travail, et en bénéficiant de certains dispositifs (Isère Collégiens, Arts et Culture, Rectorat, ...).

Toutefois, les institutions financières priorisent les projets inscrits au PLEAC et les arbitrages jouent en leur faveur.

En effet, le cadre du PLEAC est un outil de visibilité des projets par les institutions, qui reconnaissent les compétences des établissements culturels dans le choix des artistes intervenants et dans leur capacité à veiller collectivement à répondre aux objectifs de la Convention PLEAC du territoire Entre Bièvre et Rhône. Le comité technique du PLEAC apporte également des conseils lors des étapes de montage de projet.

La co-construction des projets favorise l'appropriation et l'implication de chaque acteur.

Elle permet de créer des synergies, une effervescence, se projeter et mobiliser les savoir-faire de chaque acteur culturel, social, éducatif, et habitant... Tout en veillant à ajuster le projet aux réalités de chaque partenaire.

Souvent, plusieurs acteurs s'inscrivent dans un même projet, se croisent... le projet peut alors prendre une dimension territoriale et multi partenariale.

POUR PARTICIPER AUX PROJETS DU PLEAC

Qui ? Etablissement scolaire, IME, MFR, EHPAD, centre social, structure petite enfance, ...

Pourquoi ? Faire venir un artiste dans vos murs, aller à la rencontre d'un auteur, découvrir une nouvelle manière de mettre son corps en mouvement, appréhender un art méconnu, développer son esprit critique, arpenter le territoire avec un regard singulier, apprendre, partager, éveiller sa curiosité, s'émerveiller, s'ouvrir aux autres et au monde...

Avec qui ? Les équipements culturels du PLEAC sont des lieux de ressources et d'expertises. Ils sont dirigés et animés par des professionnels qui proposent des projets en EAC avec des intervenants qualifiés et en direction de tous les publics. → Chacun d'entre eux propose un ou plusieurs projets artistiques ou culturels dont vous pouvez vous emparer.

